



Refus du présentation par un avocat.

Par **EL KIHHEL**, le **14/01/2015** à **22:33**

Madame, Monsieur,

j'étais en conflit avec mon employeur. le tribunal de grande instance avait désigné un avocat dans le dispositif de l'aide juridictionnelle de me présenter devant le tribunal du commerce de Versailles.

Par décision du 20 décembre 2014, le tribunal de commerce a rejeté ma demande de demande de versement de mes dus qui restent à sa charge.

Le 14 courant, j'ai eu copie du jugement par le biais d'un huissier de justice qui me permet de faire appel du jugement devant la cour d'appel de Versailles.

j'ai informé mon avocat par mail de la situation en lui demandant, s'il serait possible de me présenter devant la cour d'appel de Versailles, qui a refusé de me présenter. mon avocat m'avait signalé que le règlement des procédures d'aide juridictionnelle sont long. Il a refusé de poursuivre mon dossier.

Ma question est la suivante:
mon avocat a-t-il le droit de refuser mon dossier?

Par **alterego**, le **15/01/2015** à **03:16**

Bonjour,

L'avocat est dans son droit.

Contactez un avocat directement sur Versailles

<http://http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/versailles-78/avoues-pres-la-cour-d-appel>

Attention, nombre d'entre eux n'accepte pas "l'aide juridictionnelle".

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **15/01/2015 à 06:39**

Bonjour EL KIHHEL,

Le Greffe du tribunal vous communiquera la liste des avocats qui acceptent l'Aide Juridictionnelle.

Par **alterego**, le **15/01/2015 à 08:32**

Je vous ai proposé de rechercher directement sur Versailles, téléphoniquement cela s'entend, parce que je comprends très bien qu'un avocat axonais n'ait pas envie de perdre une journée, dont une demi de trajets, au tarif de l'aide juridictionnelle.

A 20 ou 30 Kms près, nous sommes dans la même situation pour nous rendre de Nice à Aix et retour.

Cordialement